



Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- 1 e-photo (photo – signature numérique) obtenue soit chez un photographe soit par un photomaton agréé A.N.T.S.
Liste sur le site « permisdeconduire.ants.gouv.fr »
 - 1 Photocopie recto verso du permis de conduire déjà obtenu (s'il y a lieu) + de la carte d'identité ou du passeport du candidat
 - 1 Photocopie de l'ASSR Niveau 2 (si inscription à un premier permis pour les candidats nés à partir du 01/01/1988)
 - 1 Photocopie de l'attestation de recensement (Pour les candidats ayant 16 ans)
 - 1 Photocopie du certificat de participation à la J.A.P.D. ou J.D.C. (Pour les candidats ayant entre 17 et 25 ans)
 - 1 Photocopie d'un justificatif de domicile du candidat (ou des parents s'il vit chez eux)
(Copie d'une facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer, avis d'impôt, de moins de 3 mois obligatoirement)
 - 1 Adresse mail personnelle et 1 numéro de portable personnel
- SI LE CANDIDAT VIT ENCORE CHEZ SES PARENTS :
- 1 Photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport d'un parent
 - 1 Lettre signée par les parents attestant que le candidat vit chez eux depuis au moins 3 mois (Sur 1 feuille A4 obligatoirement)